

Initiales du président

Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme

Initiales de la  
directrice

No. de la  
résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES DE  
L'OUTAOUAIS  
ÉCOLE DU DÔME

Procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 tenue le 29 septembre 2022 à 18 h 30, en présentiel.

**SONT PRÉSENTES**

Mesdames	
Bartlett, Viviane	Parent
Desrosiers, Caroline	Parent
Boucher, Sophie	Enseignante
McMartin, Danielle	Personnel de soutien
Pelletier, Marie-Elen	Directrice
Plouffe, Claudine	Parent

**PARTICIPENT ÉGALEMENT**

Messieurs	
Daoust, Jean-Sébastien	Président
Warsame Isman, Zakaria	Parent

**SONT ABSENTES**

Brigitte Prévost  
Cindy-Ève Tremblay  
Caroline Lessard

**1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La direction accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La direction fait la lecture de l'ordre du jour. L'adoption est proposée par Jean-Sébastien Daoust et appuyée par Sophie Boucher.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION 19 MAI ET DU 16 JUIN 2022.**

Lecture du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2022. Il est proposé par madame Caroline Desrosiers, appuyé par madame Danielle McMartin d'adopter le procès-verbal.

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

Lecture du procès-verbal de la réunion du 16 mai 2022.

Modification apportée : 6.2 : Guide de fonctionnement du service de garde adopté au lieu d'approuvé.

Il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Daoust, appuyé par madame Viviane Bartlett d'adopter le procès-verbal.

#### **4. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC**

Aucune intervention du public.

CE #22-23-01

#### **5. ÉLECTION (PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE)**

Monsieur Jean-Sébastien Daoust s'est proposé à la présidence et il est élu à l'unanimité.

Madame Danielle McMartin propose madame Viviane Bartlett à la vice-présidence. Madame Viviane Bartlett accepte et est élue à l'unanimité.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président et son vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du Centre de services scolaire ;
- **CONSIDÉRANT** que Mme Viviane Bartlett ne voit pas d'objection à laisser M. Daoust agir en tant que président et que celle-ci préférerait agir en tant que vice-présidente ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Elen Pelletier et appuyé par Madame Brigitte Prévost, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** monsieur Jean-Sébastien Daoust comme président du conseil d'établissement de l'école du Dôme pour l'année scolaire 2022-2023 et Madame Viviane Bartlett comme vice-présidente.

**DE MANDATER** Madame Marie-Elen Pelletier pour qu'elle informe le Centre de services scolaire du nom du nouveau président du conseil.

CE #22-23-02

#### **6. CHOIX D'UNE SECRÉTAIRE**

Claudine Plouffe

- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement veulent se choisir une secrétaire pour prendre les notes ;

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

-----  
Initiales de la  
directrice

- **CONSIDÉRANT** que les notes seront transcrites au propre par la secrétaire de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, Madame Claudine Plouffe se propose, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** madame Claudine Plouffe comme secrétaire au conseil d'établissement de l'école du Dôme pour l'année scolaire 2022-2023.

#### **7. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ**

Aucun représentant de la communauté présent. Madame Émilie Régimbald mentionne un candidat potentiel avec qui elle effectuera un suivi.

#### **8. FORMULAIRES (2) ET FORMATIONS OBLIGATOIRES (RAPPEL COURRIEL)**

(Aucune note prise pour cet item)

#### **9. MOT DE LA DIRECTION**

Madame Marie-Elen Pelletier informe le conseil d'établissement :

- des travaux effectués et achevés à 98% pour les locaux TSA (isolation acoustique), ainsi que du nouveau local du service de garde;
- de nombreuses plaintes concernant la rue du Sillon et du travail en cours en collaboration avec la conseillère municipale, le policier éducateur et les services d'urbanisme de la Ville de Gatineau.
  - Il est suggéré d'ajouter l'item "SÉCURITÉ" de façon récurrente à l'ordre du jour des prochaines rencontres;
- Très belle rentrée scolaire avec 100% du personnel enseignant qualifié. Défi au niveau du recrutement du personnel de soutien.

#### **10. DÉCISIONS :**

##### **a. Entériner les décisions prises par courriel.**

- i. Rapport annuel 2021-2022 - adoptée
- ii. Cabanon – Proposition non-adoptée
- iii. Sortie cross-country (3 octobre) - entérinée
- iv. Sortie à Adréline (3 octobre) - entérinée

CE #22-23-03

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

CE #22-23-04

**b. Établissement du calendrier de rencontres du CÉ (art. 67)**

Prochaines rencontres :

- Mercredi le 2 novembre 2022 (en virtuel)
- Mercredi le 14 décembre 2022 (en présentiel)
- Mercredi le 1<sup>er</sup> février 2023 (en virtuel)
- Mercredi le 29 mars 2023 (en présentiel)
- Mercredi le 19 avril 2023 (en virtuel)
- Mercredi le 17 mai 2023 (en présentiel)
- Mercredi le 7 juin 2023 (en présentiel)

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres souhaitent poursuivre avec les rencontres généralement le mercredi soir ;
- **CONSIDÉRANT** que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Elen Pelletier, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** pour les travaux du conseil d'établissement, le calendrier de travail 2022-2023.

CE #22-23-05

**c. Établissement des règles de régie interne (art. 67) – modifications proposées**

Monsieur Jean-Sébastien Daoust propose des modifications au document de règles de régie interne.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir ses règles de Régie interne ;
- **CONSIDÉRANT** que le projet, tel que déposé, a été modifié suite aux discussions des membres ;

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

CE #22-23-06

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Zakaria Warsame Isman, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ÉTABLIR** les règles de Régie interne du conseil d'établissement 2022-2023 avec les modifications.

**d. Adoption du budget de fonctionnement du CÉ (art. 66)**

Budget de 750\$ adopté à l'unanimité.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel ;
- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 275, 2<sup>e</sup> par. de *la LIP*, le Centre de services scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;
- **CONSIDÉRANT** les besoins au niveau du fonctionnement du conseil d'établissement ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Caroline Desrosiers et approuvé par Madame Viviane Bartlett, il est résolu à l'unanimité ;

**D'ADOPTER** les dépenses reliées.

CE #22-23-07

**e. Approbation de l'utilisation des locaux de l'école (art 93)**

Madame Marie-Elen Pelletier explique que pour toute location de salle, l'école exige un contrat signé avec preuve d'assurance d'une valeur de 2M\$.

Tous les revenus associés aux locations de salles vont dans le budget de fonctionnement de l'école.

Les tarifs sont présentement de 90\$/h (communauté) et de 45\$/h (membre du personnel).

i. Gymnase

- Ville de Gatineau : mardi et jeudi soir, dimanche PM

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

- Septembre à Juin

ii. Gymnase

- Association du Moyen-âge de Québec - mercredi soir
- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de Madame Marie-Elen Pelletier a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean-Sébastien Daoust et secondé par Monsieur Zakaria Warsame Isman, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** l'utilisation des locaux pour l'année scolaire 2022-2023.

CE #22-23-08

iii. Gymnase

- Sophie Boucher : mercredi 11h30 à 12h00
- Septembre à Décembre
- Activité sportive pour les membres du personnel (demi-gymnase).
- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de Madame Marie-Elen Pelletier a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Viviane Bartlett et secondé par Monsieur Zakaria Warsame Isman, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** les activités proposées pour l'année scolaire 2022-2023

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

CE #22-23-09

iv. Gymnase – parascolaire

- Gymnase sera utilisé tous les midis pour des activités parascolaires ainsi que le soir en respect et collaboration avec le service de garde
- Bibliothèque – pourra être utilisée pour certaines activités parascolaires

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de Madame Marie-Elen Pelletier a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Danielle McMartin et secondé par Madame Viviane Bartlett, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** les activités proposées pour l'année scolaire 2022-2023

CE #22-23-10

v. Local de musique

- Proposé par : Caroline Desrosiers
- Appuyé par : Viviane Bartlett

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de Madame Marie-Elen Pelletier a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Caroline Desrosiers et secondé par Madame Viviane Bartlett, il est résolu à l'unanimité;

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

CE #22-23-11

- **D'APPROUVER** les activités proposées pour l'année scolaire 2022-2023

vi. Local du service de garde

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de Madame Marie-Elen Pelletier a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Viviane Bartlett et secondé par Monsieur Zakaria Warsame Isman, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** les activités proposées pour l'année scolaire 2022-2023

viii. (AJOUT) Utilisation d'un local-classe (préscolaire) pour une fin de semaine/mois

- Montant proposé de 180\$ / fin de semaine
- Formation donnée par un membre du personnel
- Fin octobre à juin.
- Le conseil d'établissement requiert davantage d'information pour approuver. Madame Marie-Elen Pelletier enverra un courriel avec l'information supplémentaire.

CE #22-23-12

**f. Approbation de l'ouverture du service de garde journées pédagogiques 2022-2023 (chapitre I-13.3, r. 11 art. 3)**

Madame Marie-Elen Pelletier soumet pour approbation la fermeture du service de garde les 9 janvier, 26, 27 et 28 juin à des fins organisationnelles (formation du personnel).

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

Il est suggéré par le conseil d'établissement que cette information soit communiquée aux parents dans les plus brefs délais.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement d'une école peut demander à son Centre de services scolaire la mise en place d'un service de garde dans ses locaux ;
- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 3 du *Règlement des services de garde en milieu scolaire*, le conseil d'établissement peut convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche ;
- **CONSIDÉRANT** le besoin de formation du personnel ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Danielle McMartin, il est résolu à l'unanimité ;
- 
- **DE NE PAS OUVRIR** le service de garde de l'école du Dôme pour les journées pédagogiques du 9 janvier, 26, 27 et 28 juin 2023.

CE #22-23-13

**g. Approbation des modalités d'application du régime pédagogique (art. 84)**

i. Éducation à la sexualité

Il est recommandé par Madame Viviane Bartlett d'envoyer un avertissement aux parents pour des discussions sensibles devant avoir lieu.

- **CONSIDÉRANT** que la direction fait la présentation aux membres du conseil d'établissement ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement sont consultés ;
- **CONSIDÉRANT** que le besoin a été nommé par les membres du personnel ;

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

CE #22-23-14

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Caroline Desrosiers et appuyé par Madame Viviane Bartlett, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le contenu d'éducation à la sexualité.

ii. Contenu en orientation scolaire et professionnelle (COSP)

- **CONSIDÉRANT** que la direction fait la présentation aux membres du conseil d'établissement ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement sont consultés ;
- **CONSIDÉRANT** que le besoin a été nommé par les membres du personnel ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean-Sébastien Daoust et appuyé par Madame Sophie Boucher, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le contenu en orientation scolaire et professionnelle.

**h. Approbation des activités parascolaires (art. 90)**

(voir point d'information)

CE #22-23-15

**i. Approbation des activités et sorties à l'extérieur des locaux de l'école (art. 87)**

Madame Marie-Elen Pelletier soumet pour approbation les activités suivantes. Il est spécifié qu'il s'agit de sorties à  pied.

i. parcs de proximité : Daniel Johnson, Hautes-Plaines, piste cyclable

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

- **CONSIDÉRANT** que la proposition de Madame Marie-Elen Pelletier a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Sophie Boucher et secondé par Madame Danielle McMartin, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** les activités proposées pour l'année scolaire 2022-2023

ii. Activités et sorties de classe

Madame Marie-Elen Pelletier soumettra un tableau des sorties à la prochaine séance du conseil d'établissement.

iii. Activités et sorties service de garde

Madame Marie-Elen Pelletier soumettra un tableau des sorties à la prochaine séance du conseil d'établissement.

CE #22-23-16

**j. Approbation dépense fonds à destination spéciale (art. 94)**

Firme d'architecte A4

3 soumissions

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom du Centre de services scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école ;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis seront utilisés pour l'ensemble des élèves de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean-Sébastien Daoust, et appuyé par Madame Sophie Boucher, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** les dépenses fonds à destination spéciale.

CE #22-23-17

**k. Approbation des campagnes de financement (rencontre du comité lundi) (art. 94)**

i. Cartes du temps des Fêtes (cour d'école)

ii. Vente de livres (destiné à l'amélioration bibliothèque)

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

- iii. Sapin de Noël (cour d'école) - BoSapin
- iv. Dons à la Fondation du CSSPO (cour d'école) Don avant le 31 décembre 2022 pour reçu d'impôt
- v. Marché de Noël (cour d'école):
  - o Date visée: 10 décembre
  - o Où: gymnase
  - o Quoi : à finaliser mais vente de sapin de Noël, vente de cartes et calendrier de Noël, présence d'artisans locaux en kiosque (location des kiosques \$\$), tirage (RACJ), harmoniser cette activité avec la campagne de l'artisan maître saucissier.
- vi. Course d'orientation (cour d'école):
  - o Date visée: février/mars
  - o Où: golf Hautes-Plaines
  - o Quoi : course d'orientation pour toute la famille avec plusieurs trajets et niveaux de difficultés
- vii. Sollicitation directe (cour d'école)
  - o Date visée: toute l'année
  - o Quoi : création d'un dépliant de sollicitation directe après la réception des nouveaux plans d'architecte pour solliciter les entreprises et les particuliers via des dons à la Fondation
  - o Recherche de grands dons. Proposition d'établir des Ambassadeurs pour une approche stratégique et concertée.
- viii. Collecte de canettes (cour d'école):
  - o Date visée: 7 Janvier
  - o Où: débarcadère de l'école
  - o Quoi : collecte de canette comme l'an passé
- viiii. Activité de quartier du 1 octobre :
  - o Date visée : 1<sup>er</sup> octobre
  - o Où : Terrain de l'école
  - o Quoi : présence d'un kiosque à la fête de quartier pour amasser des fonds pour la cour d'école. Parrainer un item de la cour d'école ou payer pour lancer des tomates à J-S (littéralement)  
**Il est établi qu'il ne sera pas possible de réaliser cette activité par manque de temps/disponibilité.**

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

x. Pour les finissants – projet à suivre

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom du CSSPO, de solliciter et recevoir toute somme d'argent
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis seront remis pour l'aménagement de la cour d'école;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jean-Sébastien Daoust et appuyé par madame Claudine Plouffe, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** les campagnes de financement.

CE #22-23-18

**I. Approbation de sollicitations et appel aux dons (art. 94)**

i. Argent pour la maison d'Accueil Mutchmore – sert pour cadeaux aux enfants et des denrées pour la paroisse St Pierre Chanelle (novembre décembre)

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom du centre scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent ;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis par la collecte de sous seront remis ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** la sollicitations et appels aux dons.

**11. INFORMATIONS ET/OU DISCUSSIONS ET/OU CONSULTATIONS**

a. Formation obligatoire pour les membres du CÉ – avant le 15 novembre;

b. Budget (art. 95)

Mise à jour du budget 2022-2023 (mesures, déclaration clientèle au 30 septembre)

Madame Marie-Elen Pelletier propose d'envoyer les informations courantes sur les allocations.

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

-----  
Initiales de la  
directrice

c. Consultation aux parents (art. 89.1) – résultats

Viviane propose de remettre la discussion. Résultats seront partagés par courriel.

d. Cour d'école - état d'avancement du projet

Prochaine étape : rencontre avec l'architecte le 4 octobre pour une mise-à-jour.

e. OPP

L'objectif est de trouver un parent pour mener l'OPP. Madame Viviane Bartlett se propose pour lancer le projet pour recruter des parents (table devant l'école en fin de journée, page Facebook, communication aux parents via les enseignant.e.s)

f. Approbation de la direction

Remis à la prochaine séance du conseil d'établissement

i. Normes et modalités

Remis à la prochaine séance du conseil d'établissement

**12. Mot de la technicienne du Service de garde**

Mme Danielle mentionne que la rentrée a été "rock n roll" mais que les choses vont de mieux en mieux et que l'équipe a de bonnes idées pour l'année. Le service de garde a perdu une éducatrice jusqu'en janvier (Tatiana). Une nouvelle éducatrice débutera sous-peu pour la remplacer.

L'école est en attente de l'installation de la télé à l'entrée.

**13. Mot des membres de personnel**

Mme Sophie mentionne que la rentrée se passe bien. Elle souligne la présence de Mme Julie la semaine dernière pour souligner la semaine de la paix. L'équipe se tient bien!

**14. Varia**

**15. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Daoust que la séance soit levée à 21 h 10. Appuyé par Caroline Desrosiers.

<i>Initiales du président</i>  -----  <i>Initiales de la directrice</i>	<b>Procès-verbal          du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT          de l'École du Dôme</b>
---	--

**16. Mot de représentant au comité de parents du CSSPO**  
 Absent à la rencontre au comité

**17. Mot de représentant au comité EHDAA du CSSPO.**  
 Absent au CÉ.

\_\_\_\_\_  
 Jean-Sébastien Daoust  
 Président

\_\_\_\_\_  
 Marie-Elen Pelletier  
 Direction